

L'accès aux soins pour les personnes trans* : un parcours d'obstacles

• Margot Foubert • Chargée de missions Sofélia •

Sur internet, on peut être confronté·e à des commentaires, articles ou publications prétendant que les transitions de genre seraient très (trop?) accessibles et même gratuites car remboursées.
On vous arrête tout de suite : c'est faux. Mais pourquoi?

De nombreuses transitions possibles

Toutes les personnes trans* ne souhaitent pas forcément faire de transition. Il n'existe pas une transition unique, mais de nombreux parcours et choix différents : transitions sociales (par exemple, changement de nom à l'état civil), thérapies hormonales, opérations médicales, etc. Comme l'indique la RainbowHouse, « Il est impératif de ne pas médicaliser systématiquement [...]. Cependant, il est tout aussi important de rendre ces choix accessibles à ceux qui souhaitent les explorer ». Or, « les options de transitions médicales ne sont pas aussi accessibles qu'elles devraient l'être. »²

En effet, les personnes trans* font face à de nombreuses barrières concernant les soins qui leur sont spécifiques en cas de volonté de transition ou d'interrogations sur le sujet : psychiatrisation (voir plus bas), difficultés d'accès et de remboursements. Ajoutons à cela une série de soins qui ne sont pas du tout pris en compte, puisque considérés comme esthétiques (épilation, augmentation mammaire, etc.). Les personnes trans* sans papiers ou sans mutuelle sont encore plus éloignées de ces soins et de leurs remboursements⁴.

La psychiatrisation, les remboursements et les délais

Il existe en Belgique 6 Centres d'accompagnement de la transidentité⁵. Ces Centres ont conclu avec l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalide (INAMI) une convention pour rembourser cer-

tains soins transspécifiques (psycho-sociaux voire médicaux). Mais cela ne se fait que sous certaines conditions, notamment suite à l'accord d'un·e psychiatre, ce qui est décrié par les associations qui souhaitent sortir les transidentités de tout diagnostic médical⁶. De plus, certaines opérations très coûteuses n'y sont que partiellement remboursées et une seule fois⁷. Enfin, de par leur petit nombre et leur disparité territoriale, ces Centres affichent de longs délais ainsi que des listes d'attente remplies⁸. La Belgique fait partie des plus mauvais élèves de l'Union européenne concernant les délais pour les soins spécifiques pour les personnes trans*, avec 1 à 3 ans d'attente⁹.

Le Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge, créé par Genres Pluriels, est une alternative à la psychiatrisation des transidentités encore très présente. Il comprend de nombreuses-eux professionnel-le-s de la santé (hôpitaux, médecins et spécialistes, Centres de Planning familial, maisons médicales, etc.) formé-e-s aux transidentités¹⁰.

Vu la méconnaissance du monde médical par rapport aux transidentités, les temps d'attente très longs, les disparités géographiques et les remboursements partiels, il est évident qu'entamer une transition, quelle qu'elle soit, n'est pas si facilement accessible. Ajoutons que toutes ces barrières peuvent pousser certaines personnes trans* à se fournir en traitements hormonaux de façon illégale ou à faire certaines opérations à l'étranger, dans des conditions médicales dangereuses¹¹.

© Leyla Cabaux / leycab



Puisque chaque parcours est différent, il est nécessaire que les personnes trans* puissent choisir l'accompagnement dont elles ont besoin, et ce, sans barrière financière ou géographique et sans faire face à la transphobie déjà présente dans tous les aspects de la vie.

Pour déconstruire plusieurs idées reçues répandues

¹ « Qualifie une personne dont l'identité de genre et/ou l'expression de genre diffère de celle habituellement associée au genre qui lui a été assigné à la naissance. Il s'agit d'un terme couple, incluant une pluralité d'identités de genre, en fonction de l'auto-définition de chaque personne.» Nous utilisons le mot «trans*» avec l'astérisque pour visibiliser cette pluralité de vécus. Voir DUFRASNE Aurore et al., Transgenres/Identités plurielle.s, Bruxelles, 2024.

² « Exigeons l'égalité : les soins de santé pour les personnes transgenres sont un droit, pas un luxe », RTBF, 02/01/2025, 11/04/2024, <https://tinyurl.com/kh7v54ne>.

³ GENRES PLURIELS, Revendications pour l'élection 2024 – Focus remboursement des soins de santé pour les personnes transgenres, 15/05/2024, <https://tinyurl.com/3xa7rf8s>.

⁴ GENRES PLURIELS, «Les droits des personnes transgenres en Belgique», AMNESTY INTERNATIONAL, Agor@mnst, 13/05/2025.

⁵ Ces Centres, rattachés à des hôpitaux, se situent à Anvers, Bruxelles, Liège, Genk, Gand et Saint-Nicolas.

⁶ BERLAIMONT Françoise et BIOURGE Céline, «Quatre nouveaux centres pour accompagner les personnes désirant une transition de genre, mais des conditions qui déplaisent aux associations», RTBF, 02/01/2025, <https://tinyurl.com/3aejs8nf>.

⁷ GENRES PLURIELS, Revendications pour l'élection 2024, op. cit.

⁸ GENRES PLURIELS, Compte-rendu de la conférence «A quels remboursements des soins de santé ont droit les personnes transgenres en Belgique en 2024», 15/01/2025, <https://tinyurl.com/3hz2dv46>.

⁹ Ibid.

¹⁰ MASENGESHO Cathy, Remboursements des soins de santé liés à la transition de genre, Étude quantitative UCLouvain, 2024-2025, <https://tinyurl.com/4adw7zh8>.

¹¹ GENRES PLURIELS, Compte-rendu de la conférence, op. cit.

¹² <https://www.sofelia.be/nos-campagnes/parlons-transidentites-stop-aux-idees-reçues/>